

Procès-verbal de l'Assemblée générale des Restos du Cœur – Sion (tenue par voie de consultation en 2023)

Comme les années précédentes (marquées par la pandémie de Covid-19 et les restrictions sanitaires), l'AG des Restos du Cœur – Sion s'est tenue par voie de consultation.

Un courrier, soumettant au vote tous les objets devant statutairement figurer à l'ordre du jour, a été adressé dans le courant du mois de février 2023 aux membres de l'association, c'est-à-dire à toutes les personnes ayant effectué un don au moins équivalent au montant de la cotisation annuelle. Le procès-verbal de la dernière AG, les comptes de l'exercice 2022, le rapport des vérificateurs de compte et le rapport d'activité du comité ont été publiés sur le site www.restosducoeur-sion.ch, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Sur les 827 lettres envoyées aux membres, 25 bulletins de vote ont été retournés à l'association dans le délai imparti (31.03.2023).

Tous les points soumis au vote ont été acceptés (un seul membre s'étant opposé à la modification des Statuts). Cela concerne en particulier :

- l'approbation du procès-verbal de l'AG 2022 ;
- le rapport d'activité du comité pour l'exercice 2022 ;
- l'approbation des comptes 2022 et du rapport des vérificateurs de compte ;
- la décharge donnée au comité et le renouvellement de tous ses membres sous les mêmes fonctions ;
- l'approbation d'une modification des articles 10 et 12 des Statuts prévoyant, comme mode de fonctionnement ordinaire de l'assemblée générale, celui se déroulant par voie de consultation (le mode présentiel étant désormais réservé aux assemblées extraordinaires) ;
- Le maintien des contributions ordinaires sans adaptation de leur montant (CHF 35.- pour la cotisation annuelle et CHF 150.- pour le parrainage).

Sion, avril 2023

Le Comité